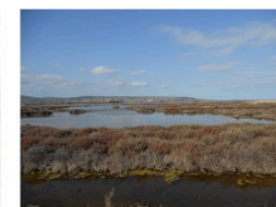


PLAN LOCAL D'URBANISME



REVISION 1

COMMUNE DE SALSES LE CHÂTEAU



3

ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

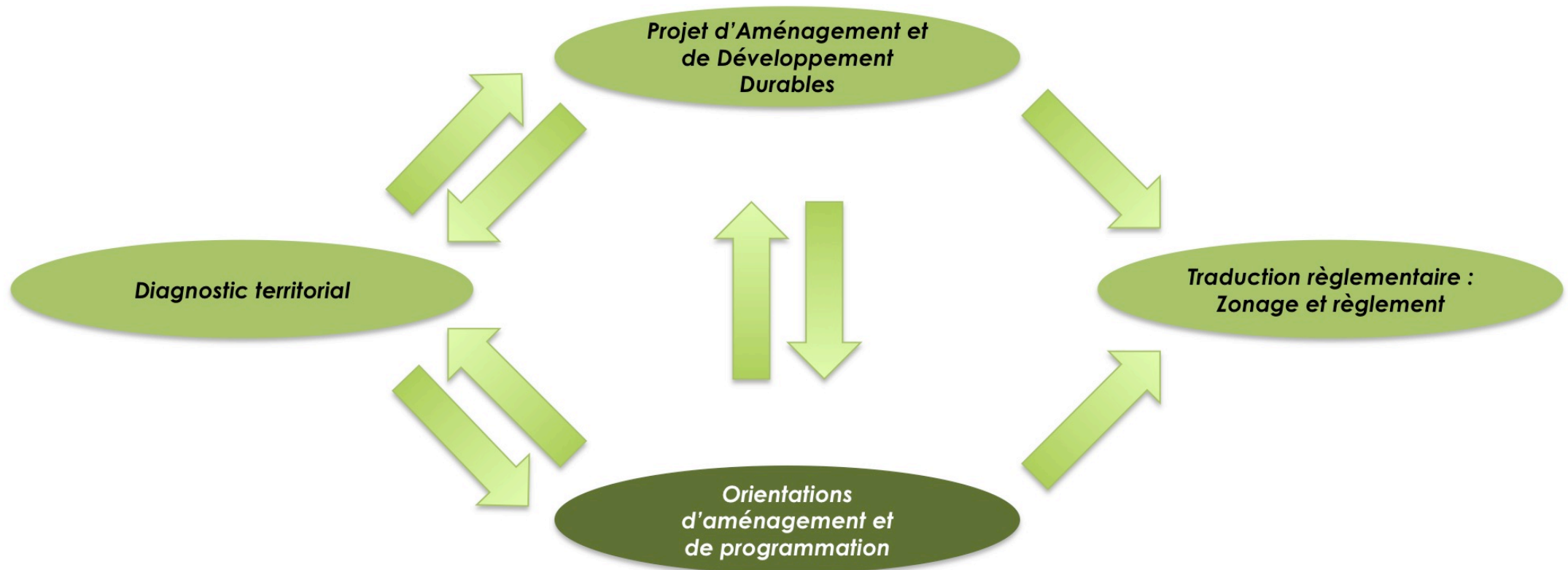
Conseil Municipal du 7 juillet 2017
Approbation du PLU

LES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

Dans le respect des orientations définies par le projet d'aménagement et de développement durables, les orientations d'aménagement et de programmation comprennent des dispositions portant sur l'aménagement, l'habitat, les transports et les déplacements.

Ces orientations d'aménagement et de programmation constituent une image du devenir de la commune à l'échelle de secteurs faisant l'objet d'aménagement ou de renouvellement urbains.

Elles sont opposables aux projets et autorisations d'urbanisme dans un rapport de compatibilité. Les plans de zonage et le règlement du document d'urbanisme doivent être cohérents avec elles.

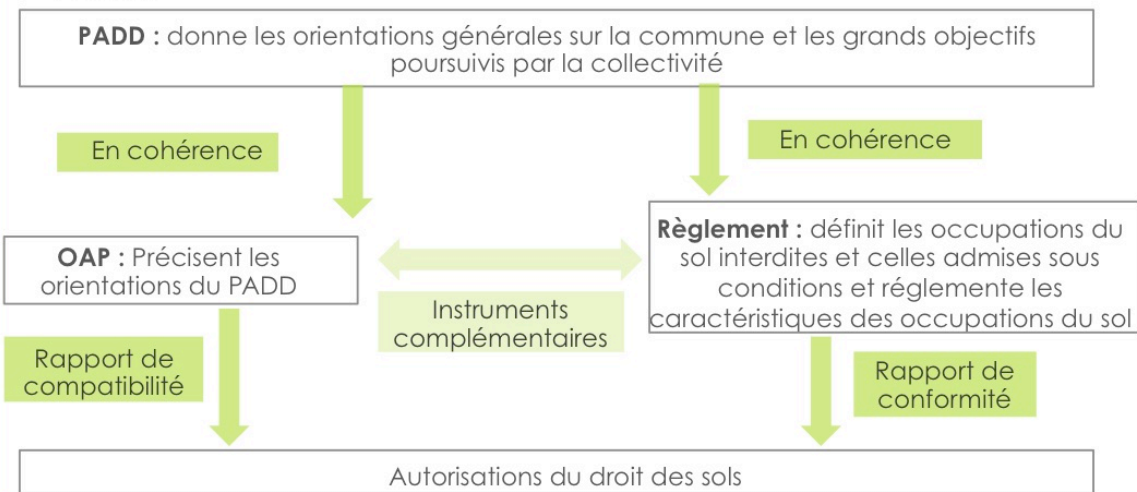


LES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET PROGRAMMATION

Les objectifs et enjeux des OAP :

- Faire figurer dans le PLU l'ensemble des projets et ainsi **informer le public des souhaits d'aménagement de la commune** et des équilibres recherchés dans l'espace et dans le temps.
- Préciser les conditions d'aménagement de certains secteurs, **en cohérence avec le PADD**, qui vont connaître un développement ou une restructuration particulière.
- Etre en lien étroit avec la stratégie énoncée dans le PADD, les OAP auront ainsi des incidences fortes en termes de zonage et de règles d'urbanisme.
- Fixer des **objectifs plus ou moins précis**, tout **en laissant des marges de manœuvre** sur l'architecture et l'aménagement.
- Exprimer des intentions qui seront mises en œuvre à travers les mutations privées ou dans le cadre d'opérations d'aménagement privées ou publiques auxquelles elles s'imposent.

Les **OAP** sont opposables aux demandes d'autorisations d'urbanisme dans un **rapport de compatibilité**. Seul le **règlement** du PLU est opposable aux autorisations d'urbanisme dans un **rapport de conformité** (plus stricte), Cf schéma ci-dessous.



Composition des OAP :

- Les OAP comprennent des dispositions portant sur l'aménagement, l'habitat, les transports et les déplacements.
- Les OAP peuvent définir les actions et opérations nécessaires pour mettre en valeur l'environnement, notamment les continuités écologiques, les paysages, les entrées de ville et le patrimoine, pour lutter contre l'insalubrité, pour permettre le renouvellement urbain et pour assurer le développement de la commune.
- Les OAP peuvent déterminer un pourcentage des opérations destiné à la réalisation de commerces.
- Les OAP peuvent prendre la forme de schémas d'aménagement et préciser les principales caractéristiques des voies et espaces publics.

Elles s'appuient sur les besoins recensés et exprimés à travers le PADD :

- En matière de préservation du cadre de vie du village.
- En matière d'accueil de nouveaux habitants.
- En matière d'organisation des déplacements.
- En matière de maintien et de valorisation de l'activité agricole sur le territoire.
- En matière de pérennisation de l'activité touristique.
- En matière de développement économique.
- En matière de préservation de la qualité environnementale et paysagère.

L'ensemble des OAP repose sur un objectif général défini, pour donner une cohérence en matière d'urbanisme, en travaillant notamment à :

- Aménager un secteur dédié au **stationnement en Cœur de Village**.
- **Traiter les espaces publics du Cœur de ville, et des abords de la Gare**.
- Ouvrir le **secteur de la Teulère à l'urbanisation sous forme de ZAC**, au Sud-Est du village.
- La réflexion sur les **entrées de ville**, pour donner une image valorisante du village.
- Prévoir l'**urbanisation des zones 1AUh et 1AUha, dédiées principalement à l'habitat**.
- **Lutter contre la cabanisation et valoriser le village des pêcheurs**.
- **Assurer les mobilités et déplacements doux**.
- **Renforcer la trame verte et bleue communale**

SITUATION DES OAP

CARTE DE LOCALISATION DES OAP



Valorisation des abords de la Gare et de la voie ferrée

Valorisation du cœur de ville de Salses le Château

- Création d'un parc de stationnement
- Aménagement de l'Avenue Xavier Llobères et de la Rue du Tapis Vert
- Aménagement des espaces publics, Place Fernand Puig et Place de la République

Secteur « Sainte Colombe »

Secteur « la Teulère »

- ZAC « La Teulère »

Le village des pêcheurs

Lutte contre la cabanisation et valorisation du village des pêcheurs

A l'échelle du territoire 2 OAP thématiques ont été réalisées, elles concernent :

- Les mobilités et déplacements doux
- Le renforcement de la trame verte et bleue communale.

VALORISATION DU CŒUR DE VILLE DE SALSES LE CHÂTEAU :

- *Création d'un parc de stationnement*
- *Aménagement de l'Avenue Xavier Llobères et de la Rue du Tapis Vert*
- *Aménagement des espaces publics, Place Fernand Puig et Place de la République*



1- VALORISATION DU CŒUR DE VILLE DE SALSES LE CHATEAU

Les principales caractéristiques du secteur

Destination : Espaces publics, stationnement au cœur du village.

Situation et contexte :

Localisation : Au centre du village, secteur incluant l'Eglise, à 200 mètres de la Mairie, et proche des commerces.

Occupation : Le secteur est constitué par le cœur du village, des axes principaux et secondaires, et une dent creuse en friche entourée par l'urbanisation.

Accès automobile : Le site constituant la dent creuse est accessible par la Rue des Abricots et potentiellement par l'Impasse des Amandiers.

Les enjeux du secteur

Déplacements :

- Créer et sécuriser des cheminements doux, permettre les continuités depuis le cœur de ville vers le parking à créer.
- Connecter les espaces publics du cœur de ville entre eux.
- Créer des accès au futur parking.
- Redéployer le stationnement depuis les axes à aménager vers le parking à créer.

Environnement :

- Aménager les espaces publics et conserver, conforter, ou créer des espaces paysagers valorisant le cœur du village.

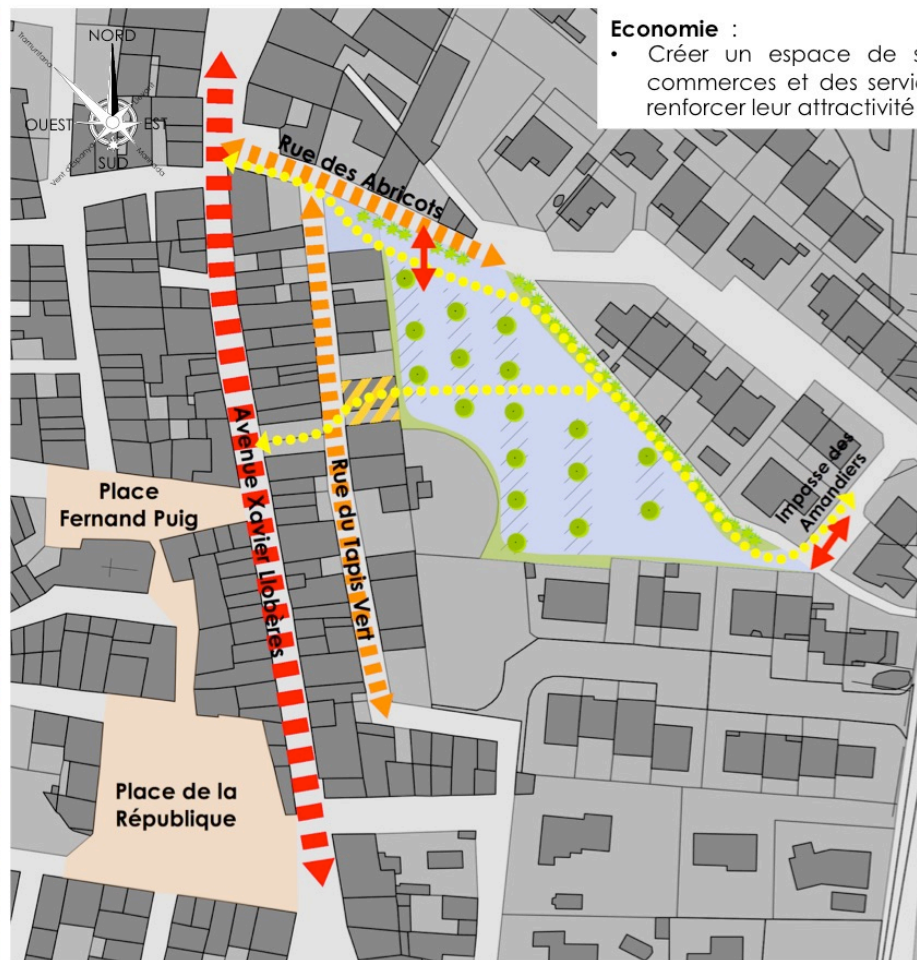
Paysage :

- Valoriser le cœur de ville et conforter les espaces publics.

Economie :

- Créer un espace de stationnement à proximité des commerces et des services publics du centre ville pour renforcer leur attractivité et leur accessibilité.

LOCALISATION DU SECTEUR



Avenue Xavier Llobères



Secteur du parking à créer



Eglise, Place Fernand Puig

VALORISATION DES ABORDS DE LA GARE ET DE LA VOIE FERREE



2- VALORISATION DES ABORDS DE LA GARE ET DE LA VOIE FERREE

2

Les principales caractéristiques du secteur

Destination : Espaces publics, cheminements doux, stationnement à proximité de la Gare.

Situation et contexte :

Localisation : A proximité du centre du village, des équipements communaux du cœur du village et des commerces.

Occupation : Le secteur est constitué par des délaissés situés en continuité du parking existant de la Gare.

Accès automobile : Le site est accessible depuis le parking de la Gare, et la Rue Léon Gaxet.

Les enjeux du secteur

Déplacements :

- Créer et sécuriser des cheminements doux, permettre les continuités entre le cœur de ville et la Forteresse, créer une voie de desserte routière potentielle entre l'Avenue du Château Fort et la Rue Léon Gaxet.
- Créer un parc de stationnement complémentaire à proximité de la Gare et du cœur de ville.

Environnement :

- Aménager les espaces publics et conserver, conforter, ou créer des espaces paysagers valorisant le cœur du village.
- Traiter les abords de la voie ferrée.

Paysage :

- Valoriser le cœur de ville et conforter les espaces publics.

LOCALISATION DU SECTEUR



Avenue de la Gare



Accès au secteur depuis le
Parking de la Gare



Accès à créer au niveau de
l'Avenue du Château Fort

2- VALORISATION DES ABORDS DE LA GARE ET DE LA VOIE FERREE

2

Création du Parc de stationnement de la Gare

- Créer et sécuriser les cheminements doux sur la zone et vers le centre du village, en lien avec les quartiers alentours.
- Créer les accès routiers au parc de stationnement par la Rue Léon Gaxet.
- Créer des espaces paysagers tampons avec les habitations à proximité.

Aménagement d'espaces publics et paysagers / Traitement le long de la voie ferrée / Création potentielle d'une voie de desserte routière

- Aménager et traiter des espaces publics afin d'améliorer la mise en valeur du village et les abords de la voie ferrée.
- Aménagement de cheminements doux entre la Forteresse et le cœur du village, mise en accessibilité PMR.
- Connecter les espaces publics entre eux, en lien avec le parc de stationnement de la Gare.
- Créer une voie de desserte routière potentielle entre l'Avenue du Château Fort et la Rue Léon Gaxet.

DEPLACEMENTS

- Voie de desserte principale à aménager
- Voies de desserte secondaires
- Voies ferrées
- Voie de desserte future potentielle
- Cheminements doux à créer

AMENAGEMENT

- Parking et stationnements à aménager
- Espace central à aménager (aire de jeux...)
- Espaces publics à aménager à proximité de la Gare

PAYSAGE ET ENVIRONNEMENT

- Traitement paysager des abords de la voie ferrée
- Plantations à réaliser des espaces publics et des stationnements
- Frange paysagère à conserver, conforter, ou réaliser



L'ACCUEIL DE NOUVEAUX HABITANTS

- Secteur « La Teulère »
- Secteur « Sainte Colombe »



3 – SECTEUR « LA TEULERE »

3

Les principales caractéristiques du secteur

Superficie : 18,8 ha environ.

Destination : Zone d'habitat principalement. Elle est également destinée à recevoir les équipements publics et les activités qui en sont le complément normal. Implantation d'un Etablissement Hospitalier pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD).

Situation et contexte :

Localisation : Au Sud-Est du village de Salses Le Château, à faible distance du centre du village.

Occupation : Le site est principalement occupé par des friches et des parcelles viticoles. Des constructions sont déjà présentes sur le secteur.

Accès automobile : Le site est accessible à l'Ouest par le giratoire existant en entrée de ville sur la RD 900. A l'Est, un giratoire permet l'accès au secteur via la RD11.

Accès piéton : Depuis l'Ouest un cheminement piéton souterrain existant permet un accès sécurisé au secteur de la ZAC. Une mise en sécurité des déplacements doux est nécessaire au Nord de la ZAC (élargissement du pont de la RD11 vers le centre du village). Un ensemble de chemins agricoles existant permet de structurer des continuités douces vers la ZAC, et depuis celle-ci vers le reste du village et du territoire.

Les enjeux du secteur

Déplacements :

- Traiter et sécuriser les entrées de ville Sud et Est (RD900/RD11).
- Sécuriser et renforcer les cheminements doux en particulier les connexions avec le centre du village.

Environnement :

- Enjeux de préservation de l'habitat du Psammodrome d'Edwards.
- Mettre au centre des projets la qualité environnementale des futurs aménagements.

Paysage :

- Paysage viticole environnant à préserver.
- Traitement paysager des fins d'urbanisation.
- Traitement paysager des cheminements doux.

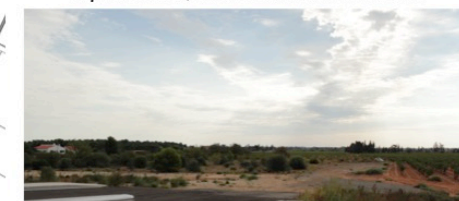
Prévention des risques:

- Prise en compte de l'étude d'inondabilité de la Teulère nécessitant la création d'ouvrages de rétention (Intégration paysagère et environnementale).

LOCALISATION DU SECTEUR



Depuis L'Ouest, vision sur le Nord du secteur



Depuis L'Ouest, vision sur le Sud-Est du secteur



Passage piéton sous la RD 900

3 – SECTEUR « LA TEULERE »

L'aménagement

- Réalisation sous la forme d'une Zone d'Aménagement Concerté.
- Prise en compte des principes d'aménagements durables.
- Consolidation des entrées de ville de Salses le Château depuis les giratoires existant sur la RD 900 et la RD11.
- Création de placettes, espaces publics multifonctionnels, d'espaces verts.
- Mise en place de respirations douces au sein du secteur.
- Développer le réseau de communication numérique sur l'opération d'aménagement d'ensemble.
- Prise en compte du risque inondation, par l'aménagement de dispositifs de rétention paysagers et accessibles.

L'habitat et le bâti

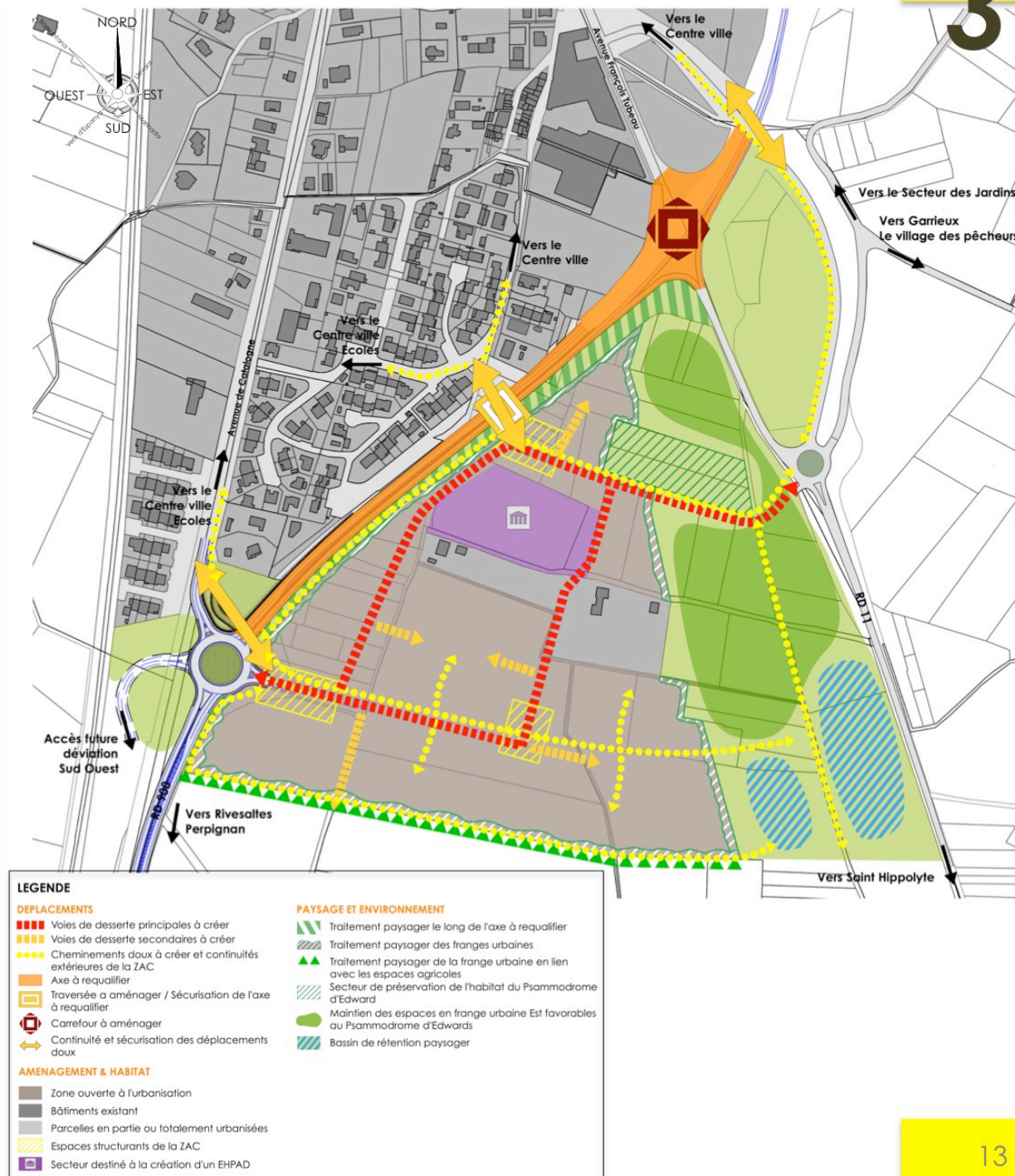
- Mixité dans le type de logements.
- 25% de LLS.
- Implantation d'un EHPAD.
- Densité de 25 logements par hectare.
- Recherche d'une harmonie architecturale pouvant laisser place à des formes nouvelles, permettant de favoriser l'utilisation d'énergies renouvelables.
- Tendre vers des bâtiments à basse consommation, bioclimatiques ou à énergie positive.
- Etudier la faisabilité de production collective d'énergie renouvelable (chauffe-eau solaire, photovoltaïques...), d'équipements mutualisés au sein du secteur.
- Donner une place importante à la création d'espaces publics.

Les transports et les déplacements

- Desserte du secteur par le réseau existant via des connexions sécurisées.
- Requalifier la RD900 afin de créer un accès sécurisé pour les modes doux, complémentaires de ceux existant, et traiter le carrefour à hauteur de la RD11 et de la RD900.
- Limiter la place de l'automobile sur le secteur, en privilégiant les déplacements doux.
- Aménager les axes afin de sécuriser les déplacements.
- Aménager des espaces en vue de regrouper le stationnement tout en le limitant le long des voies et imposer des places de stationnement deux roues.
- Aménager des connexions piétonnes et cycles avec le village.
- Assurer l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (PMR) sur l'ensemble des liaisons douces et espaces publics.

Insertion paysagère et Environnement

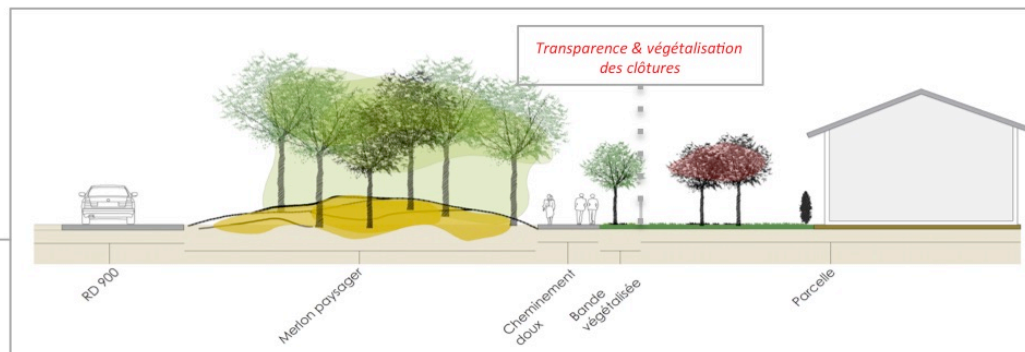
- Traiter de façon paysagère les fins d'urbanisation Sud et Est, et les cheminements doux en privilégiant des essences variées, locales et robustes, adaptées au contexte géographique et climatique.
- Permettre la reconquête des franges urbaines par les espèces locales afin de favoriser la biodiversité.
- Assurer un traitement paysager particulier de la frange urbaine Sud afin de créer une transition avec les espaces agricoles en périphérie.
- Créer un large espace non urbanisé destiné à la préservation de l'habitat du Psammodrome d'Edwards.
- Aménager les bassins de rétention afin de les intégrer en frange urbaine Est (Traitement paysager et mise en accessibilité des bassins).



Traitements paysagers de la ZAC

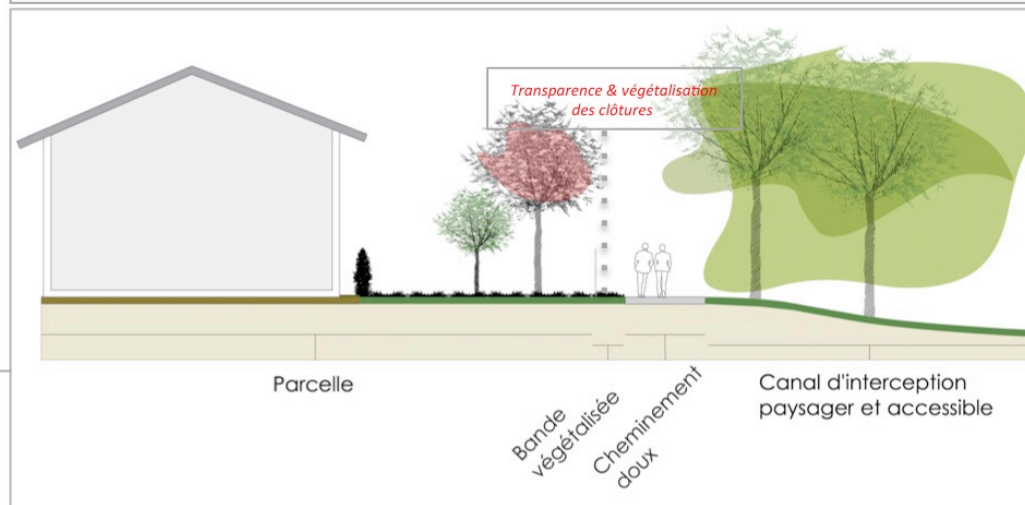
Traitement le long de l'axe à requalifier :

Accompagner les cheminements doux par la mise en place de buttes paysagères. Ce dispositif tend à permettre la végétalisation le long de l'axe de desserte, et assurer une cohérence d'ensemble des aménagements paysagers sur le secteur.



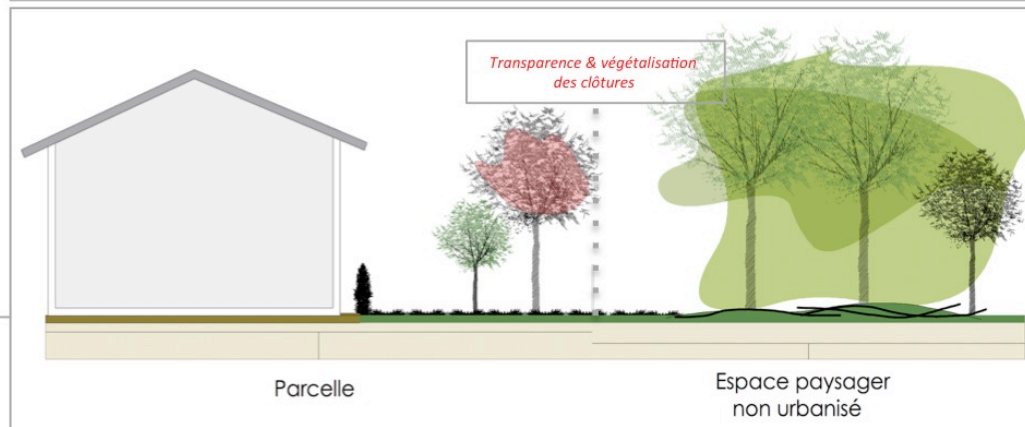
Traitement de la Frange Sud :

Marquer la limite d'urbanisation en conservant les vues vers le paysage viticole avoisinant. Le cheminement en limite permet une transition et met en valeur l'importance de la qualité des espaces agricoles. Le canal d'interception paysager et accessible doit permettre la transition avec les espaces agricoles.



Traitement de la Frange Est :

Marquer la limite d'urbanisation avec l'espace semi naturel arboré et propice à l'habitat de plusieurs espèces animales recensées. Cette frange doit aussi permettre de recréer une partie des espaces favorables à certaines espèces protégées.



Principe général:

Les clôtures en limite de propriété devront être transparentes en accord avec la gestion d'inondabilité de la zone.

4 – SECTEUR « SAINTE COLOMBE »

4

Les principales caractéristiques du secteur

Superficie : 1,2 ha environ.

Destination : Zone d'habitat principalement.

Situation et contexte :

Localisation : Au Sud de Salses Le Château, à faible distance du centre du village.

Occupation : Le site est principalement occupé par des friches agricoles.

Accès automobile : Le site est accessible au Sud par la Rue Sainte Colombe.

Accès piéton : L'Avenue de Catalogne est aménagée de larges trottoirs permettant les déplacements doux, la Rue Sainte Colombe est aménagée de trottoirs qui sont cependant plus discontinus. En outre, aucun autre aménagement en faveur des mobilités douces n'est présent sur le secteur.

Les enjeux du secteur

Déplacements :

- Créer les entrées et les voiries sur la zone de manière à permettre le plus possible la fluidité des déplacements.
- Favoriser des connexions douces avec les axes existants à proximité du secteur.

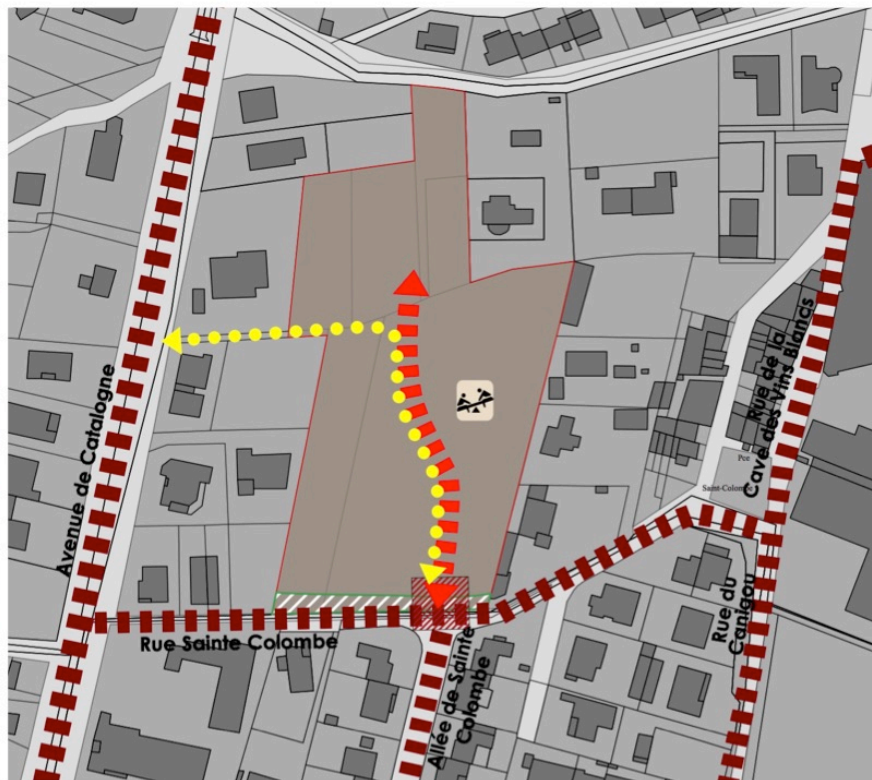
Environnement :

- Enjeux de mise en valeur de la façade le long de la Rue Saint Colombe.
- Mettre au centre des projets la qualité environnementale des futurs aménagements.

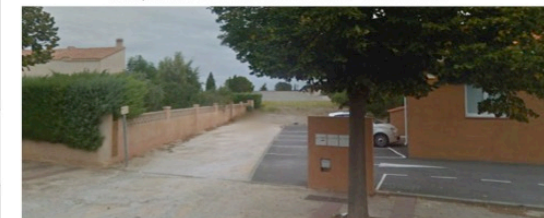
Paysage :

- Traitement paysager de la façade le long de la Rue Saint Colombe.
- Prévoir des plantations en accompagnement des cheminements doux.

LOCALISATION DU SECTEUR



Depuis le Sud, Rue Sainte Colombe



Depuis L'Ouest, Impasse des Lauriers
depuis l'Avenue de Catalogne



Depuis le Sud Ouest,
Rue Sainte Colombe

4 – SECTEUR « SAINTE COLOMBE »

L'aménagement

- Réalisation sous la forme d'une opération d'aménagement.
- Prise en compte des principes d'aménagements durables.
- Création de placettes, d'espaces publics multifonctionnels, d'espaces verts.
- Traitement de la façade urbaine donnant sur la rue Sainte Colombe.
- Développer le réseau de communication numérique sur l'opération d'aménagement d'ensemble.
- Prise en compte du risque inondation, par l'aménagement de dispositifs de rétention paysagers et accessibles.

L'habitat et le bâti

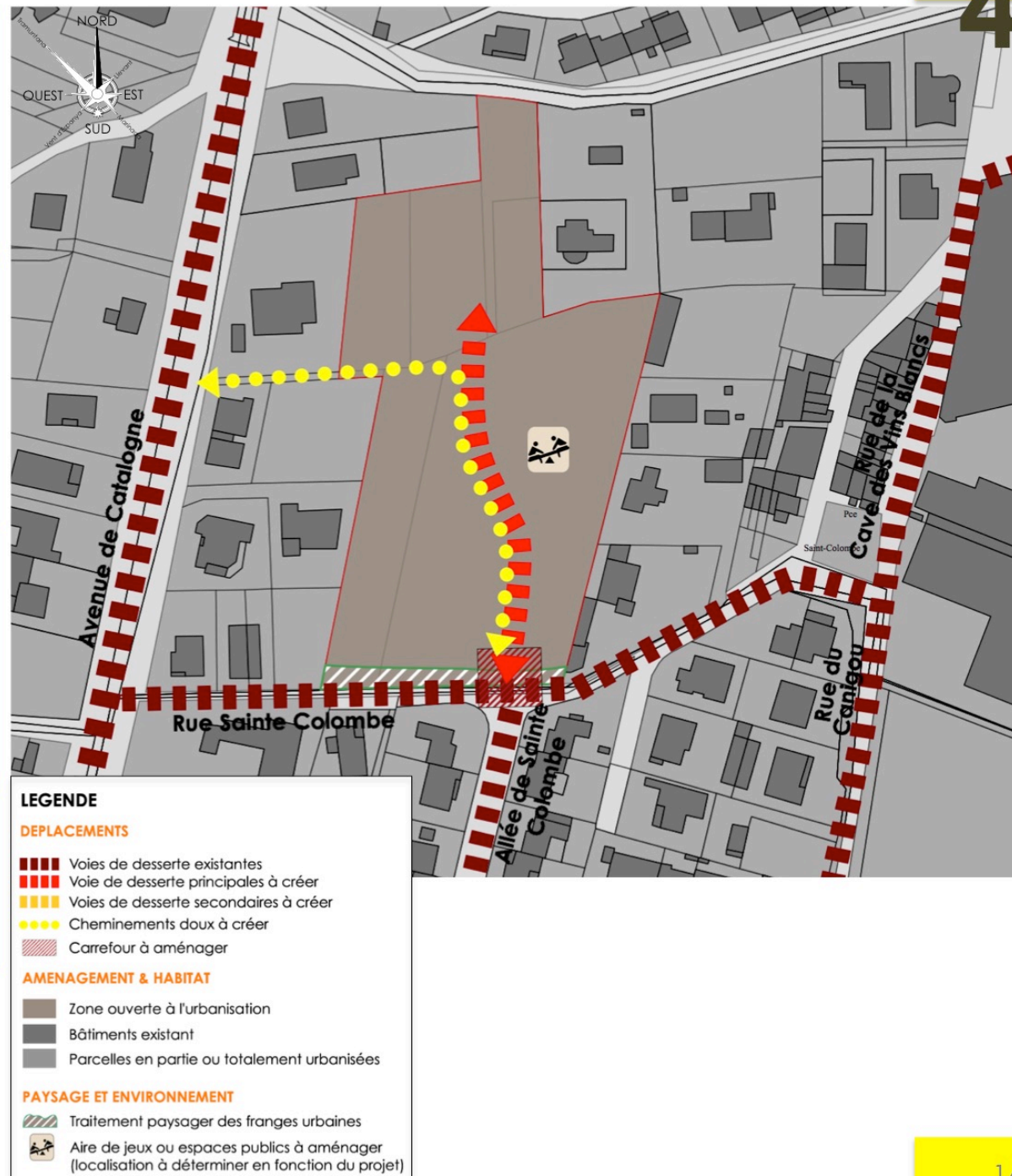
- Mixité dans le type de logements.
- 25% de LLS.
- Densité de 20 logements par hectare.
- Recherche d'une harmonie architecturale pouvant laisser place à des formes nouvelles, permettant de favoriser l'utilisation d'énergies renouvelables.
- Tendre vers des bâtiments à basse consommation, bioclimatiques ou à énergie positive.
- Etudier la faisabilité de production collective d'énergie renouvelable (chauffe-eau solaire, photovoltaïques...), d'équipements mutualisés au sein du secteur.
- Donner une place importante à la création d'espaces publics.

Les transports et les déplacements

- Desserte principale du secteur depuis la Rue Saint Colombe.
- Cheminement doux potentiel à créer en lien avec l'Avenue de Catalogne.
- Aménager les axes afin de sécuriser les déplacements.
- Aménager des espaces en vue de regrouper le stationnement tout en le limitant le long des voies et imposer des places de stationnement deux roues.
- Aménager des connexions piétonnes et cycles avec le village.
- Assurer l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (PMR) sur l'ensemble des liaisons douces et espaces publics.

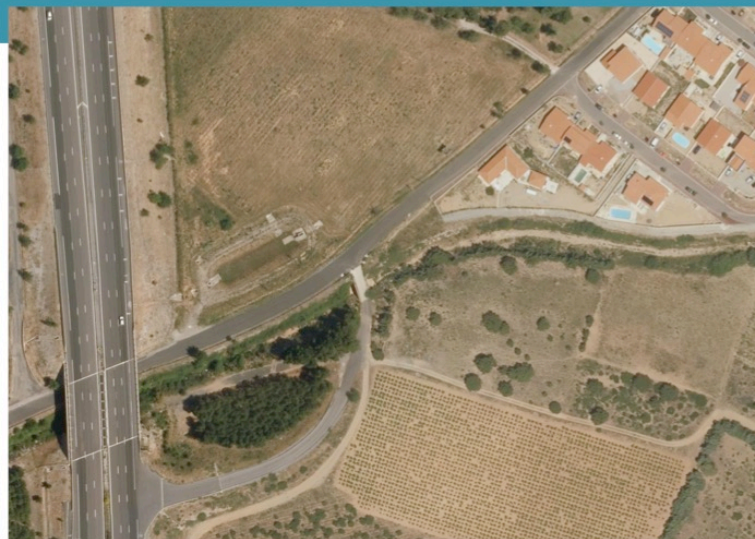
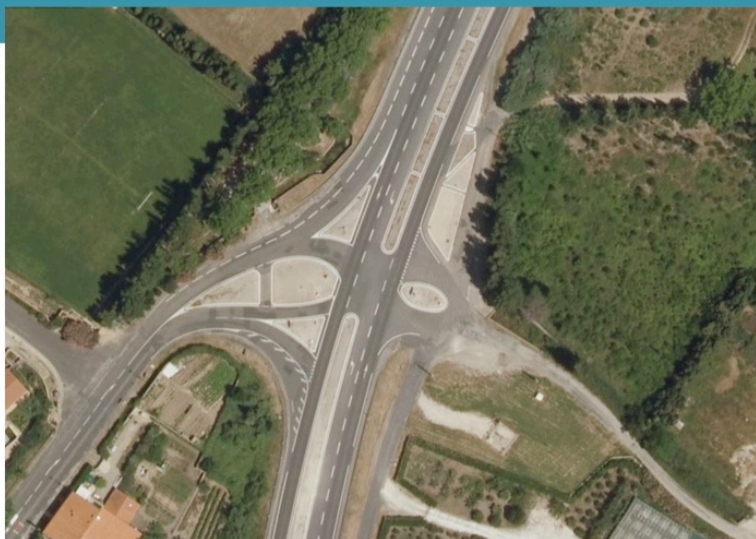
Insertion paysagère et Environnement

- Traiter de façon paysagère la façade le long de la Rue Sainte Colombe, et les cheminements doux en privilégiant des essences variées, locales et robustes, adaptées au contexte géographique et climatique.
- Aménager les bassins de rétention afin de les intégrer au sein du secteur (Traitement paysager et mise en accessibilité des bassins).



VALORISATION DES ENTREES DE VILLE

- *Entrée de ville Nord*
- *Entrée de ville Ouest*



5 - ENTREE DE VILLE NORD

5

Les principales caractéristiques du secteur

L'entrée de ville Nord est localisée sur la RD900 qui relie Narbonne à Perpignan. L'accès au village s'effectue par l'Avenue Armand Claret qui se connecte à la RD900 via un carrefour aménagé avec un système de « tourne à gauche ».

Ce carrefour constitue également l'accès principal des jardins de la commune qui sont situés à l'Est.

Le secteur ne dispose d'aucun aménagement sécurisé destiné aux mobilités douces.

L'Avenue Armand Claret, qui permet l'accès au cœur du village, est un axe peu structuré et ses abords ne sont pas aménagés.

De manière générale, l'entrée de ville Nord de la commune n'est pas suffisamment sécurisée, un réaménagement du carrefour apparaît nécessaire.

Les enjeux du secteur

Déplacements :

- Créer des accès sécurisés au secteur des jardins et vers l'Avenue Armand Claret depuis la RD900.
- Favoriser des connexions douces avec les axes existants à proximité du secteur.

Environnement :

- Enjeux de mise en valeur des abords du carrefour d'entrée Nord.
- Assurer une unité de traitement aux abords du carrefour.

Paysage :

- Traitement paysager le long de la RD900.
- Prévoir des plantations en accompagnement des cheminements doux.

LOCALISATION DE L'ENTREE DE VILLE NORD



Perception cinétique depuis le Nord jusqu'au Sud. La route départementale 900 forme un axe routier rectiligne jusqu'à l'entrée de ville Nord. Cette entrée de ville est matérialisée par une simple sortie routière. La voirie se poursuit et se rétrécit ensuite sur l'avenue Armand Claret qui ne présente aucun aménagement des abords.

5 – ENTREE DE VILLE NORD

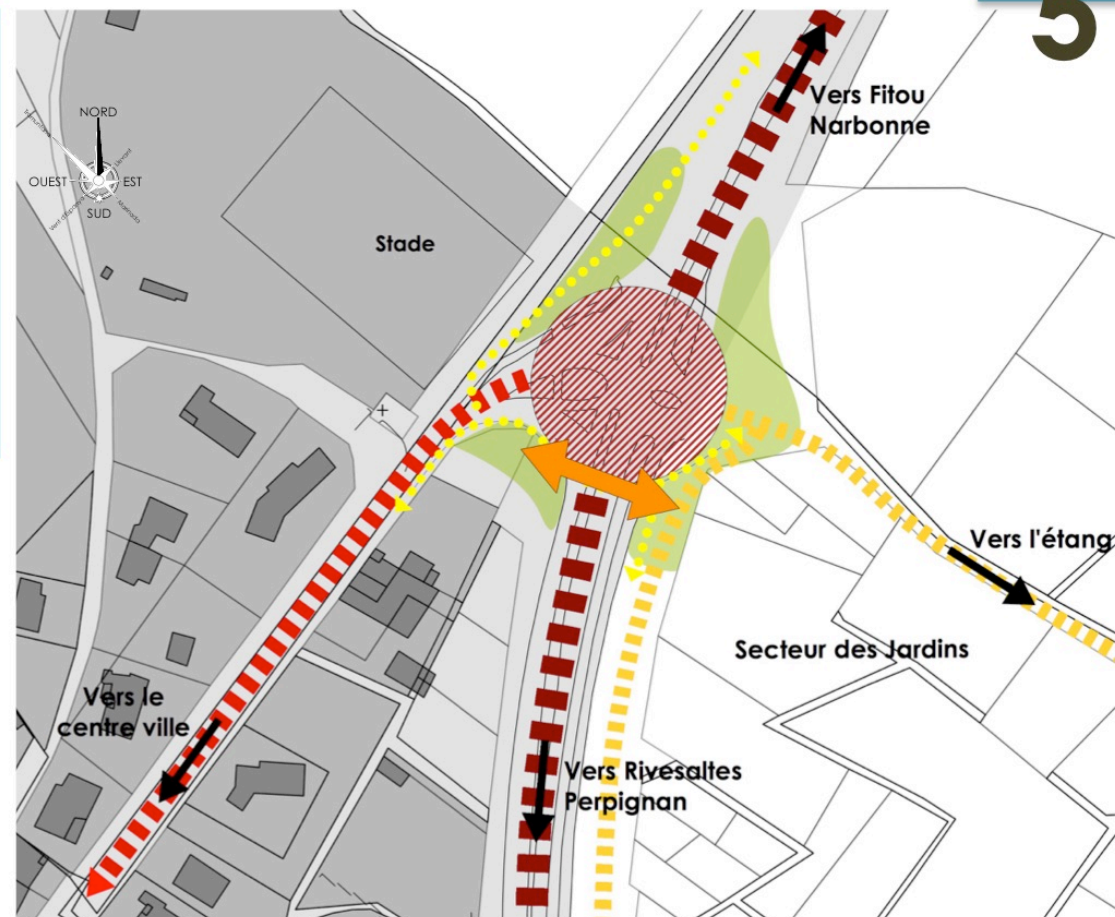
L'aménagement

Le principe d'aménagement global du secteur consiste à marquer l'entrée de ville Nord de la commune de Salses le Château, la sécuriser et la rendre accessible aux modes de déplacements doux.

Un réaménagement du carrefour, situé sur la RD 900, devra être pensé afin de limiter la vitesse routière et ainsi rendre ce croisement plus sécurisant. Un aménagement de traversée piétonne devra également être mis en place afin que les mobilités douces entre le cœur de village et le secteur des jardins soient rendues possible de manière sécurisée. De plus, une voie douce le long de la RD 900 pourra être aménagée jusqu'au cheminement existant, au Nord de la commune, afin de relier les zones de loisirs de plein air et l'ancienne maison de retraite.

Ces aménagements seront accompagnés d'espaces paysagers afin de marquer et embellir l'entrée de ville.

L'Avenue Armand Claret qui représente l'axe principal de l'entrée de ville devra être requalifiée et devra intégrer des aménagements favorables aux déplacements doux.



LEGENDE

DEPLACEMENTS

- Voie de desserte principale existante
- Voie de desserte principale à aménager
- Voies de desserte secondaires existantes
- Cheminements doux à créer
- ↔ Continuité et sécurisation des déplacements doux
- Carrefour à aménager

PAYSAGE ET ENVIRONNEMENT

- Traitement paysager des abords du carrefour

6 - ENTREE DE VILLE OUEST

6

Les principales caractéristiques du secteur

L'entrée de ville Ouest est localisée sur la RD5b, qui relie la commune de Salses le Château à la commune d'Opoul et Rivesaltes.

Ce secteur est marqué par la présence d'un ouvrage d'art permettant le franchissement de l'A9 et ne présente aucun aménagement permettant d'identifier l'entrée de ville.

De plus, elle s'inscrit dans le projet de déviation Ouest de la commune ainsi que dans le projet d'ouverture potentielle à l'urbanisation d'un secteur situé à proximité.

En l'état actuel, cette entrée de ville, nécessite un réaménagement global afin que le croisement actuel puisse recevoir un flux nouveau de véhicules depuis le Sud et également afin d'embellir et valoriser ce secteur.

Les enjeux du secteur

Déplacements :

- Créer des accès sécurisés vers la future déviation Sud Ouest du village.
- Favoriser des connexions douces avec les axes existants à proximité du secteur.

Environnement :

- Enjeux de mise en valeur des abords du carrefour d'entrée Ouest.
- Assurer une unité de traitement aux abords du carrefour.

Paysage :

- Traitement paysager le long de la RD5b.
- Prévoir des plantations en accompagnement des cheminements doux.

LOCALISATION DE L'ENTREE DE VILLE OUEST



Perception cinétique depuis l'Ouest vers l'Est. A proximité de l'entrée de la commune, la départementale 5b passe sous un ouvrage d'art autoroutier. Elle se poursuit ensuite jusqu'au panneau d'entrée de ville qui est le seul élément de perception de celle-ci. En effet, aucun aménagement ne permet le marquage de l'entrée de ville. La route d'Opoul est ensuite plus structurée et ses abords sont aménagés, favorisant les déplacements doux.

6 – ENTREE DE VILLE OUEST

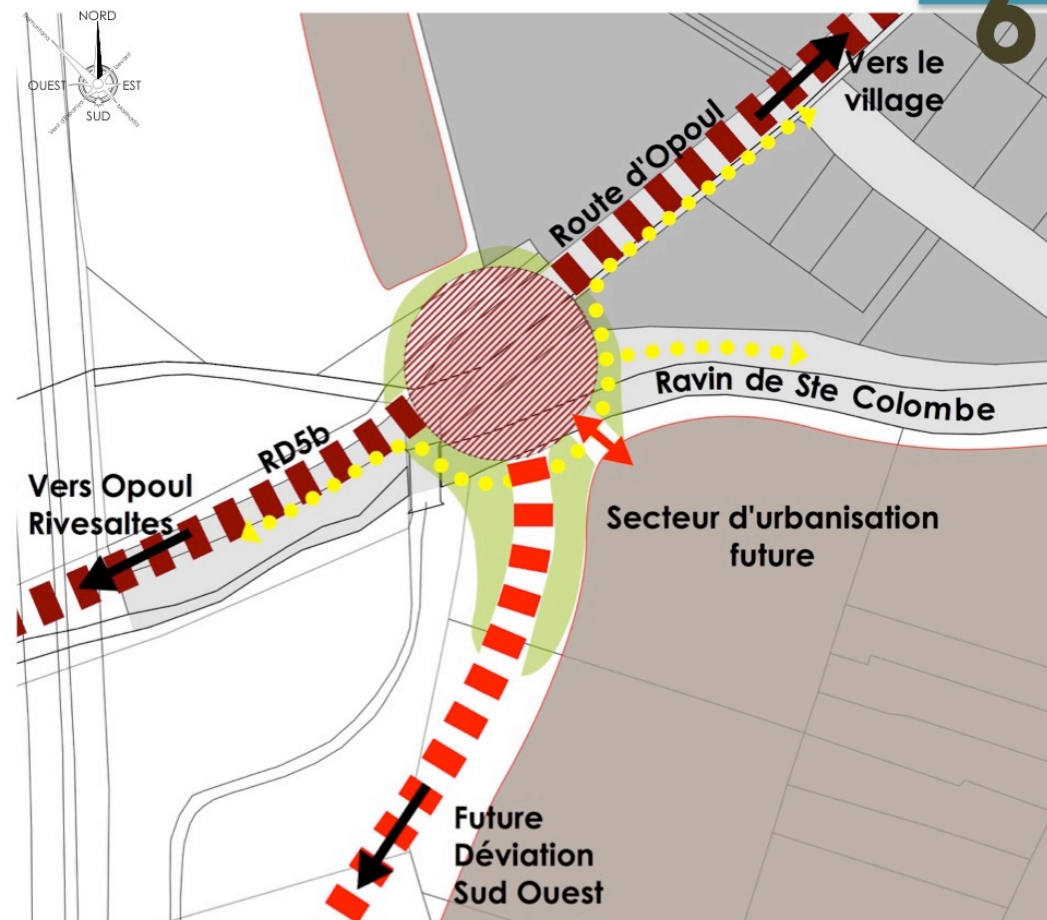
L'aménagement

Le principe d'aménagement global du secteur consiste à marquer l'entrée de ville Ouest de la commune de Salses le Château, la rendre plus fonctionnelle et la rendre accessible aux modes de déplacements doux.

L'aménagement du croisement devra être pensé afin de desservir les futurs axes desservant la déviation Ouest de la commune et le secteur d'urbanisation potentiel. Ce réaménagement devra permettre une meilleure gestion des flux de véhicules et sécurisera également l'entrée de ville.

Les flux piétons depuis l'Ouest, le Sud et l'Est devront être pris en compte et seront rendus possibles par la mise en place d'espace propre et par la sécurisation des traversées routières.

Ces aménagements seront accompagnés d'espaces paysagers afin de marquer et embellir l'entrée de ville.



LEGENDE

DEPLACEMENTS

- ■ ■ Voie de desserte principale existante
- ■ ■ Future déviation Sud Ouest du village
- ● ● Cheminements doux à créer
- ↔ Accès routier à aménager vers les secteurs d'urbanisation future
- Carrefour à aménager

AMENAGEMENT ET HABITAT

- Zone potentielle d'urbanisation future
- Parcelles en partie ou totalement urbanisées

PAYSAGE ET ENVIRONNEMENT

- Traitement paysager des abords du carrefour

LUTTE CONTRE LA CABANISATION ET VALORISATION DU VILLAGE DES PÊCHEURS



7- LUTTE CONTRE LA CABANISATION ET VALORISATION DU VILLAGE DES PECHEURS

7

Les principales caractéristiques du secteur

Destination : Conservation et maintien du patrimoine vernaculaire constitué par le village des pêcheurs.

Situation et contexte :

Localisation : A l'Est du village en bordure de l'étang de Salses

Occupation : Le secteur est constitué de baraques regroupées au sein du village des pêcheurs de l'Anse de la Roquette.

Il compte parmi celles-ci la baraque Cabrol qui est inscrite aux Monuments historiques.

Accès automobile : Le site est accessible par des chemins communaux depuis le village et le hameau de Garrieux.

Les enjeux du secteur

Déplacements :

- Créer et sécuriser des cheminements doux, permettre les continuités depuis le village vers le village des pêcheurs.
- Gérer le stationnement et permettre une piétonisation élargie du secteur du village des pêcheurs.

Environnement :

- Lutter contre la cabanisation.
- Préserver les éléments du patrimoine, et les conserver dans le cadre du maintien des activités de nature.
- Aménager les espaces publics et conserver, conforter, ou créer des espaces paysagers valorisant le village des pêcheurs.

Paysage :

- Préserver la trame verte existante.
- Protéger les espaces paysagers du village des pêcheurs en favorisant le maintien des structures existantes.



Aire communale



Dessertes du village des pêcheurs



Baraque Cabrol protégée au titre des Monuments historiques

LOCALISATION DU SECTEUR



7- LUTTE CONTRE LA CABANISATION ET VALORISATION DU VILLAGE DES PECHEURS

7



Aménagement des espaces publics et des continuités douces

- Créer et sécuriser les cheminements doux entre le village, le hameau de Garrieux, et le village des pêcheurs.
- Assurer une structuration des continuités douces en lien avec le sentier littoral.
- Créer un espace paysager permettant de structurer le stationnement et permettre de piétonniser totalement le site.

Protéger et assurer la conservation du village des pêcheurs

- Conserver l'esprit des lieux en établissant, à terme, une charte paysagère et architecturale.
- Protéger les baraques existantes en y interdisant toute construction nouvelle et en favorisant leur réhabilitation.
- Mettre en valeur les abords des baraques en utilisant une palette végétale identique ou similaire à celle des abords de l'étang pour constituer la trame végétale.

ASSURER LES MOBILITÉS ET DÉPLACEMENTS DOUX

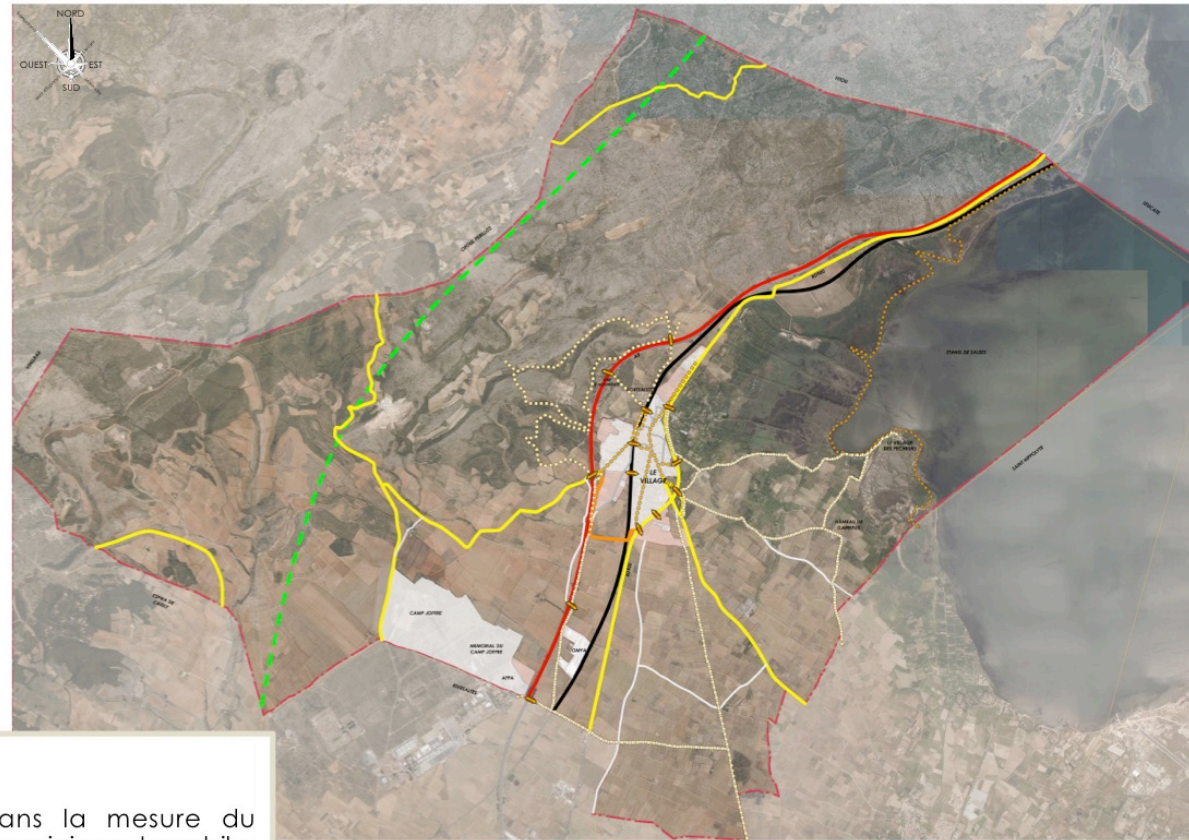
Cheminement doux traversant la voie ferrée



Continuité piétonne aménagée sur la route d'Opoul



Balisage des sentiers de l'étang



Les objectifs

Assurer une cohérence du projet de territoire par la mise en place d'un maillage de mobilités douces au sein du village, entre les secteurs de développement de commune, et le reste du territoire : Hameau de Garrieux, village des pêcheurs, bords de l'étang, plaine du Crest, contreforts des Corbières, secteur du Mémorial du Camp Joffre.

Favoriser l'accessibilité pour tous : piétons, vélos, PMR...

Renforcer les connexions douces au sein du village, ainsi qu'avec les zones de développement.

A l'échelle du territoire, privilégier les cheminements doux, souvent en appui des

sentiers existants, et dans la mesure du possible, séparées du réseau viaire automobile. Dans le cadre d'opérations d'aménagements, favoriser le partage des voiries entre tous les modes de déplacements.

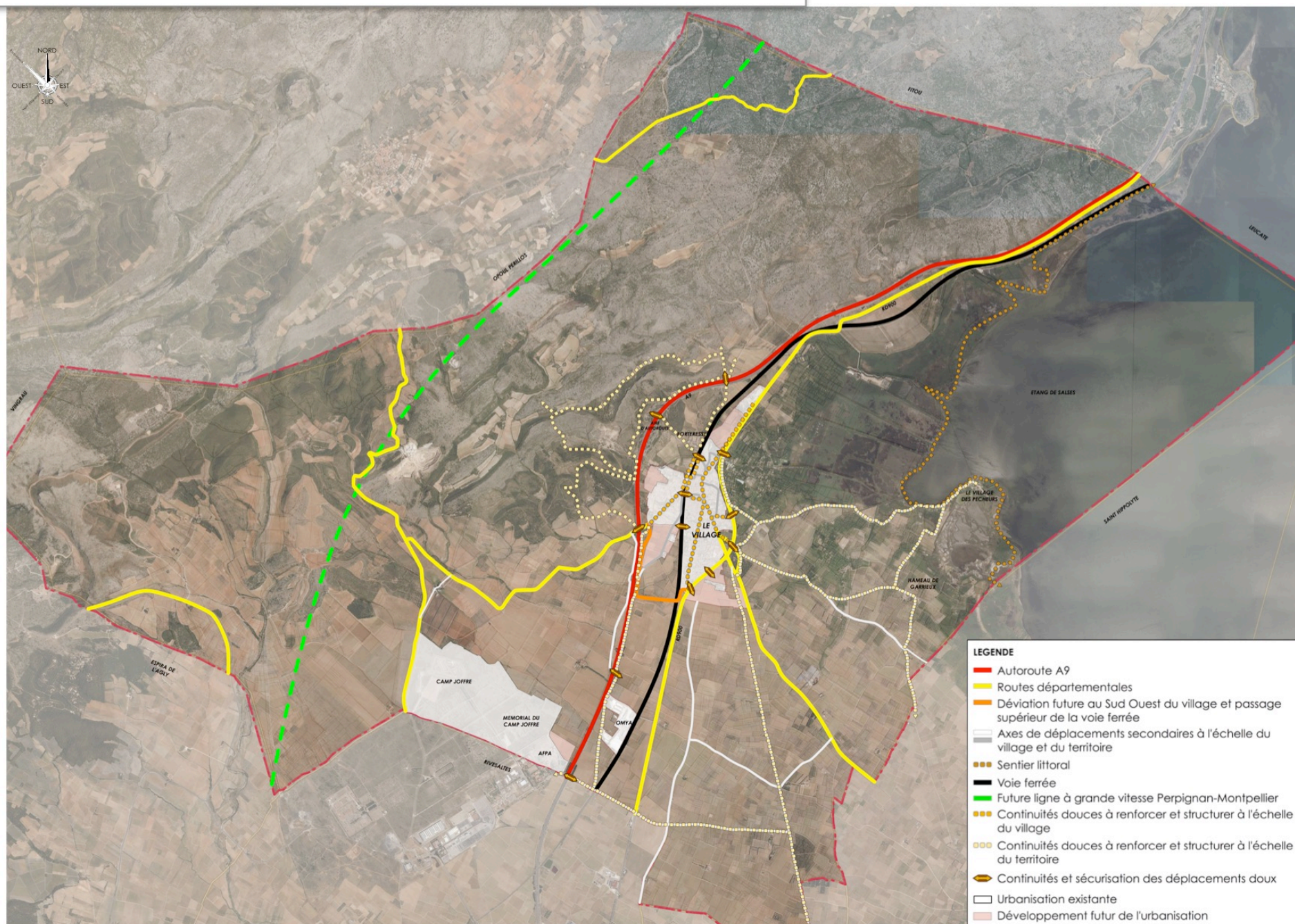
Dans les secteurs urbanisés existants et futurs, favoriser la mise en place de pistes cyclables, de zones 30, de zones de rencontres ainsi que d'aires piétonnes.

Assurer l'entretien et la sécurisation des itinéraires existants via la mise en place d'une signalétique adaptée.

8- ASSURER LES MOBILITÉS ET DÉPLACEMENTS DOUX

ECHELLE DU TERRITOIRE

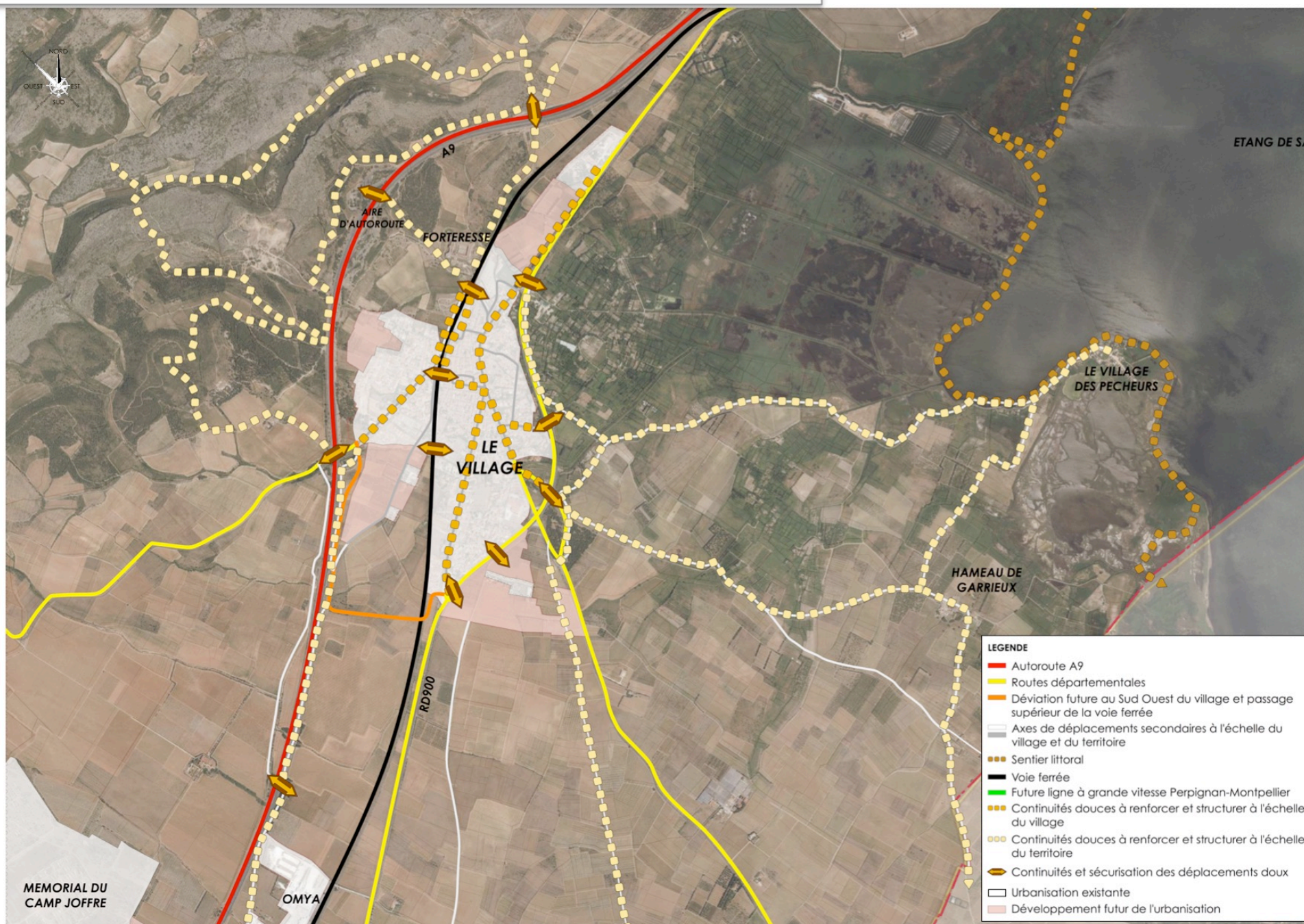
8



8- ASSURER LES MOBILITÉS ET DÉPLACEMENTS DOUX

ECHELLE DU VILLAGE

8



RENFORCER LA TRAME VERTE ET BLEUE COMMUNALE

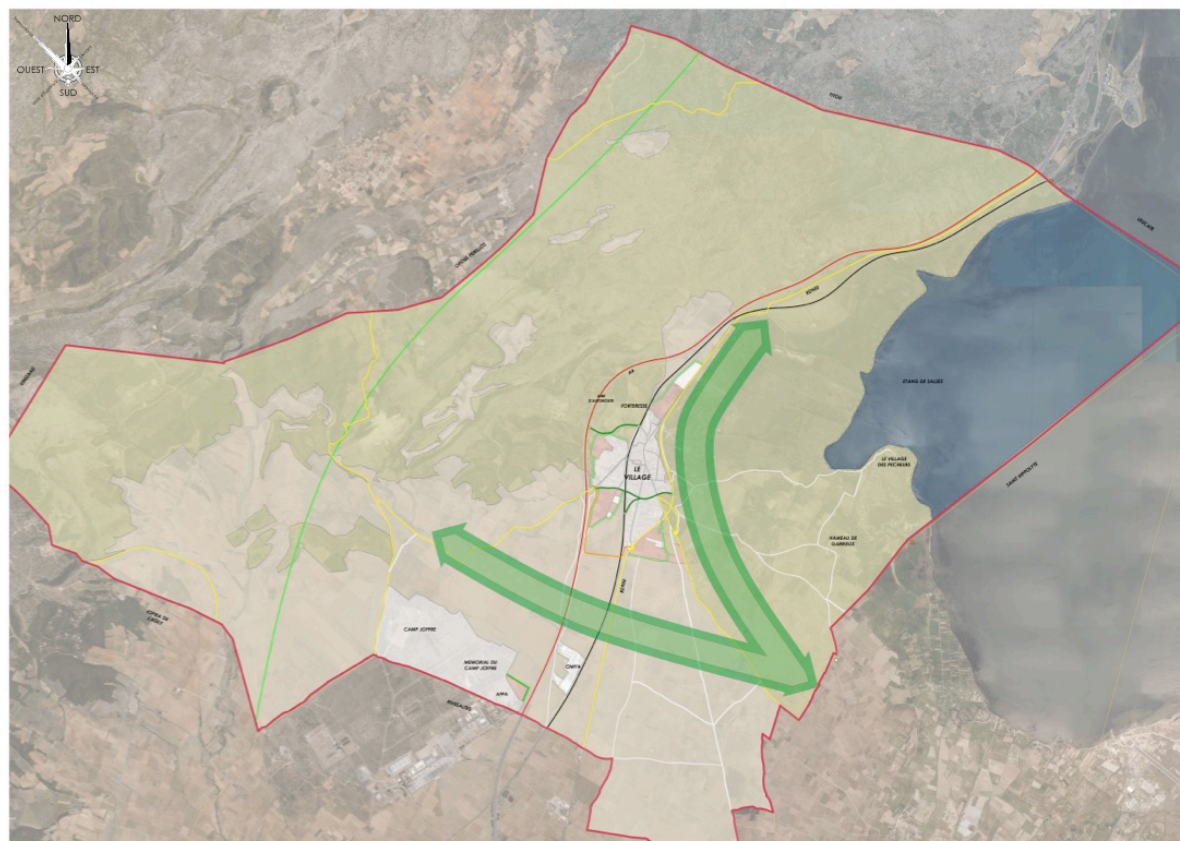
L'étang de Salses



Paysage du Crest et des Corbières



Un exemple de ravin



Les objectifs

Préserver les milieux naturels d'intérêt écologique présents sur le territoire : les bords de l'étang, les Corbières, le secteur de la Forteresse, les ravins et les espaces agricoles à fort potentiel et notamment ceux situés au niveau du Crest.

Maintenir les continuités écologiques à l'échelle du territoire, en maintenant notamment les espaces non urbanisés perméables.

Soutenir une agriculture respectueuse de son environnement et améliorer la fonctionnalité écologique de ces espaces.

Valoriser et/ou préserver la trame verte et bleue urbaine.

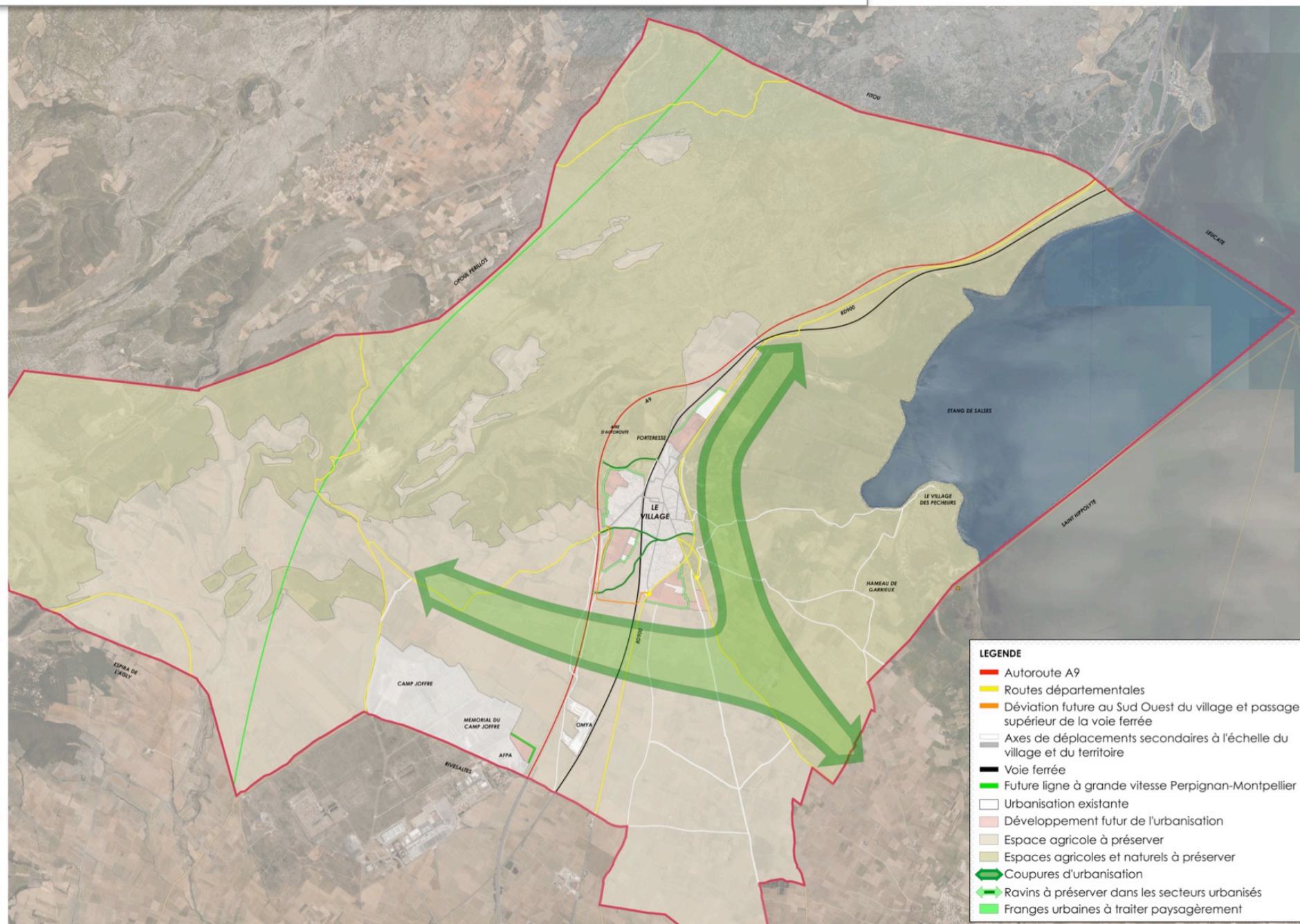
En cas de requalification ou de création de voie, accompagner les cheminements doux, sur au moins un côté, de plantations.

Dans les secteurs ouverts à l'urbanisation, au moins 10 % du terrain d'assiette (supérieur à 1ha) devra être destinée au maintien ou à la création d'espaces verts.

9- RENFORCER LA TRAME VERTE ET BLEUE COMMUNALE

ECHELLE DU TERRITOIRE

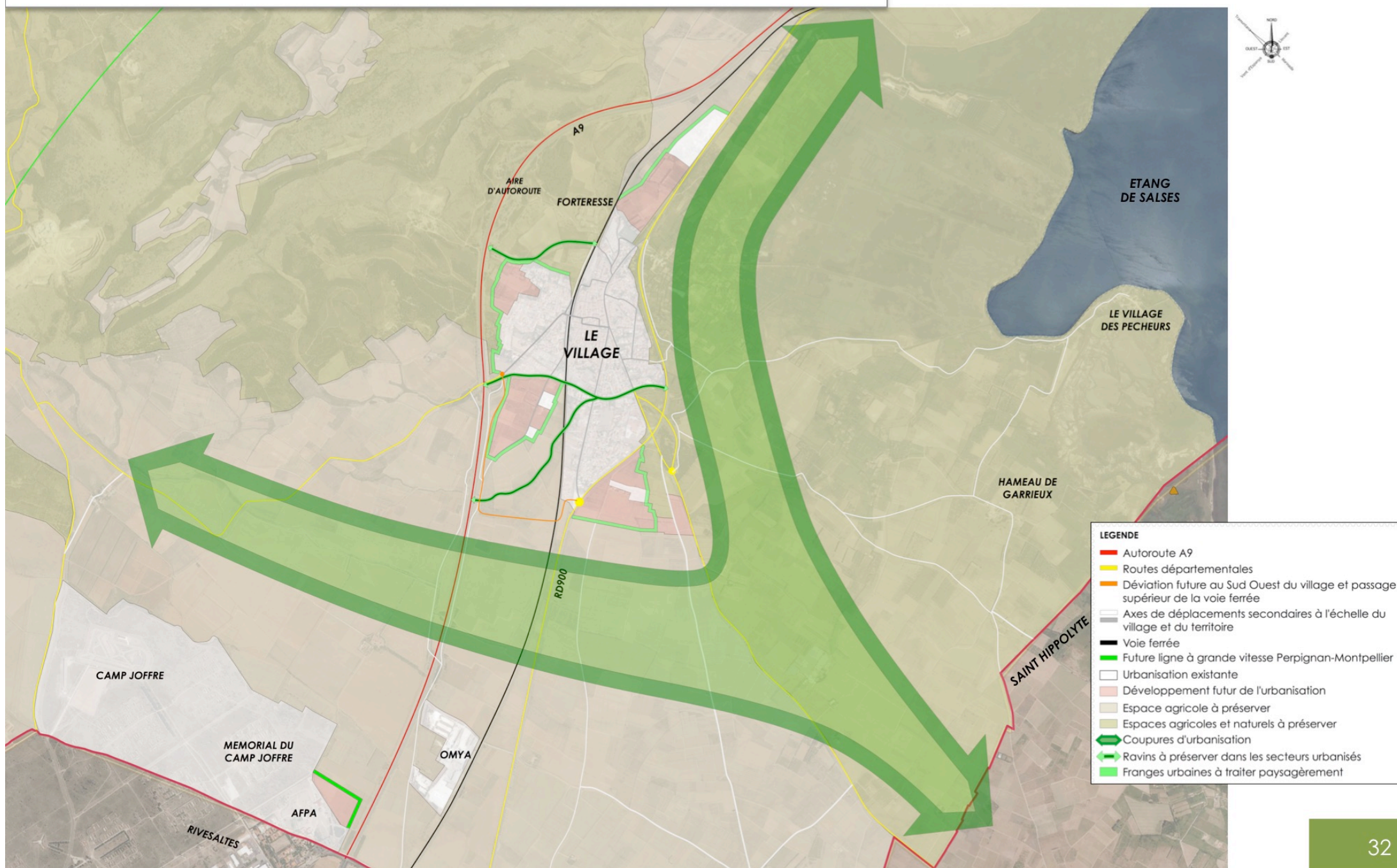
9



9- RENFORCER LA TRAME VERTE ET BLEUE COMMUNALE

ECHELLE DU VILLAGE

9



TRAITEMENT DES FINS D'URBANISATION

En limite d'espace ouvert (espaces cultivés)

Marquer la limite d'urbanisation en conservant les vues vers le grand paysage. Le cheminement en limite permet aussi de limiter l'urbanisation et mettre en valeur l'importance de la qualité des espaces naturels et agricoles.

En limite de boisements

Intégrer l'habitat dans le boisement pour fondre l'interface entre fonction résidentielle et fonction naturelle. Des boisements en fond de parcelle permettent de renforcer cette impression.

Préconisation : clôture transparente, pas de murs.

En limite d'urbanisation

Perméabilité des vues sur les espaces agricoles et naturels.
Ouverture sur le grand paysage depuis l'espace public.

Effet : perméabilité de la vue vers les cœurs d'îlots ou vers les espaces naturels.

